REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0115

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2014 en matière d'accompagnement vers la création d'activités et d'entreprises

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014

Délibération n° 2014-0115

commission principale :	développement économique
objet :	**Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2014 en matière d'accompagnement vers la création d'activités et d'entreprises**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) a pour but de concevoir et mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à favoriser l'insertion économique des personnes et plus particulièrement celles qui sont en difficulté, au sens de la loi contre les exclusions. Elle doit aussi contribuer au développement économique sur les territoires de la Conférence locale des maires : Bron, Chassieu, Mions et Saint Priest.

Dans ce sens, elle appuie les dispositifs publics pour l'emploi et le développement local, dans le champ de l'économie marchande et de l'économie solidaire et sociale. Elle mène des actions, soit directement, soit par voie de convention avec d'autres opérateurs spécialisés. Elle met en œuvre un accompagnement du public vers la formation et l'emploi durable, notamment, en mettant en place des actions de soutien et d'aide à l'émergence d'initiatives sociales et économiques (création d'activités et d'entreprises) et en favorisant, par ses actions, le recrutement par les entreprises du bassin d'emploi des personnes faiblement qualifiées ou exclues du marché de l'emploi. Elle travaille ainsi particulièrement sur les Communes de Saint Priest et de Feyzin.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans le cadre de ces activités que l'ASPIE sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-4090 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- concernant l'accompagnement sur le site de Saint Priest, 196 porteurs de projets ont été accueillis (l'objectif était fixé à 140), 36 entreprises ont été créées : 12 dans le domaine du commerce, 5 dans le domaine des services, 18 dans le domaine de l'artisanat et une dans le domaine des professions libérales,

- concernant l'accompagnement sur le site de Feyzin, 37 porteurs de projets ont été accueillis, 5 entreprises ont été créées dans les domaines suivants : 4 dans le domaine de l'artisanat et une dans le domaine des services.

Les actions poursuivies par l'ASPIE sur les sites de Saint Priest et de Feyzin présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales : le nombre de personnes accueillies, ainsi que le nombre de créations sur les 2 sites, sont supérieurs aux prévisions.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

En 2014, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les 2 Communes de Saint Priest et de Feyzin.

En 2014, l'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner sur les 2 sites de Saint Priest et de Feyzin, un nombre de porteurs de projets identique à celui de 2013 (soit un plancher de 120 personnes accueillies). L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins du bénéficiaire : premier entretien, diagnostic approfondi, accompagnement *ante* et *post*-création.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	450	état politique de la ville	7 100
services extérieurs	2 860	Communauté urbaine de Lyon	18 000
autres services extérieurs	9 480	Ville de Saint-Priest	39 350
charges de personnel	54 910	Ville de Feyzin	2 300
charges financières	220	Fonds européens	1 500
dotations aux amortissements	330	contributions volontaires en nature	11 500
emploi des contributions volontaires en nature	11 500		
Total	**79 750**	**Total**	**79 750**

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014 en matière d'accueil et d'accompagnement vers la création d'activités et d'entreprises,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ASPIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.